

16.02.2024
16.04.2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Domaine : 1.1 Marchés publics**Décision n° Dec 130224-005 du 13 Février 2024**

Portant attribution du marché de prestations intellectuelles n° 02/2024 « Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un système de vidéoprotection sur l'espace public de la Commune de Ville Di Pietrabugno »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;
Vu l'article R 2122.8 du code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal n°141122-075 en date du 14 novembre 2022, sollicitant une subvention auprès de la Collectivité de Corse et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
Vu la délibération n° de-240124-003 autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 ;
Vu l'attribution de la subvention par la Collectivité de Corse au titre du dispositif « dotation quinquennale » ;
Vu le budget de la Commune ;
Vu le dossier de consultation de l'entreprise ;
Considérant que la Commune n'est pas épargnée par des actes de malveillance et d'incivilité ;
Considérant qu'il devient nécessaire de lutter efficacement contre tous actes ;
Considérant la nécessité de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour dimensionner le projet, choisir les lieux d'implantation, le type de matériel et déterminer le cout en matière d'investissement et de fonctionnement ;
Considérant que l'offre présentée par la **SAS JAHAN Paul Service et Assistance (JPSA) - 565 Avenue du Prado - 13 008 Marseille - Siret n° 4195455800042** est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

Décide

Article 1^{er} : De confier le marché de prestations intellectuelles n° 02/2024 « Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un système de vidéoprotection sur l'espace public de la Commune de Ville Di Pietrabugno » à la **SAS JAHAN Paul Service et Assistance (JPSA) - 565 Avenue du Prado - 13 008 Marseille - Siret n° 4195455800042** pour un montant total de **22 000 € HT** soit **26 400 € TTC**.

Article 2 : Le marché commence à la date de l'accusé de réception de la notification de la présente et se terminera à la fin d'exécution des prestations.

Article 3 : La présente notification vaut lettre de commande.

Article 4 : Le paiement des sommes dues interviendra dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande de paiement sur le portail de facturation chorus pro.

Article 5 : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché sont par ordre de priorité :

1. Le devis n° D240101,

2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales - Prestation Intellectuelles (CCAG-PI) ;

Article 6 : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité - centre commerciale Monte Stello - 20290 Borgo, notifiée à la **SAS JAHAN Paul Service et Assistance (JPSA) - 565 Avenue du Prado - 13 008 Marseille - Siret n° 4195455800042**, affichée en la forme accoutumée.

Fait à Ville-di-Pietrabugno, le 13 février 2024



Notifiée le



15 février 2024.